

**MAIRIE D'ORLÉAT**4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2023.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Richard PONCEPT, Grégory COINTE, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Cindy FOUR, Rémi CHABANAT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER.

Ont donné procuration : Mme Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT
M. Jean-louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN

Absents : Héloïse FERRIER
Sophie CARRE

DELIBERATION
RASED : Convention
N°2023/09/71**Objet : Autres domaines de compétences des communes**

- Considérant la convention entre les Communes de la circonscription éducation nationale de Thiers et la CCTDM
- Considérant le gestion administrative et comptable des participations financières des collectivités pour l'organisation du fonctionnement du Rased (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) et l'achat de matériel sont assurées par le pôle Education de la CCTDM

Madame le Maire informe que la participation pour la Commune d'Orléat est fixé comme suit :

- 150 € pour le matériel pédagogique
- 498 € pour le RASED

Soit un montant total de 648 € d'après les effectifs transmis par l'Education nationale à la rentrée de septembre 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la participation de la commune d'Orléat
- Autorise Mme le Maire à signer le convention au nom de la commune

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT



Fait à Orléat, le 25 septembre 2023